

La CFDT rencontre le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation (14 septembre 2020)

Depuis sa nomination en juillet 2020, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a montré son attachement au dialogue social. Lors de cette rentrée, il reçoit successivement les représentants du personnel. La CFDT a été reçue le 14 septembre 2020.

Le ministre était accompagné de Michel Lévêque, conseiller pour l'enseignement agricole et les relations sociales, du secrétaire général adjoint, Philippe Merillon, et du chef du SRH, Jean-Pascal Fayolle.

La CFDT était représentée par Jacques Moinard et Laure Revel pour le SPAgri, par Marie-Christine Galtier pour l'ASP-CFDT, par Gisèle Bauland et Alexis Torchet pour le Sgen-CFDT.

La CFDT remercie à nouveau le ministre d'avoir organisé une [réunion avec les organisations syndicales dès son arrivée](#) ; les réunions bilatérales régulières comme celle-ci sont essentielles pour un dialogue social fluide et constructif.

En préambule, la CFDT remercie les services et particulièrement le service des ressources humaines pour la richesse et la régularité des échanges durant la crise, et notamment durant le confinement. Elle salue la mobilisation de leurs agents durant la période estivale pour rattraper le retard sur la gestion des dossiers des agents et boucler les mobilités des ACN, des ACEN et des lauréats des concours (DGER).

La CFDT en a profité pour remercier Jean-Pascal Fayolle pour la qualité d'écoute durant ces 3 années passées à la tête du service des ressources humaines ; elle espère que son successeur aura à cœur de maintenir la qualité de ce dialogue social.

Pour la bonne information des agents dans cette période de crise « Covid-19 », la CFDT souhaite que les différentes foires aux questions (FAQ) actives durant le confinement soient remises à jour et plus visibles sur l'intranet du ministère et sur Chlorofil.

Pour Philippe Mérillon, ces FAQ n'ont plus lieu d'être. Elles ne sont plus mises à jour depuis la fin de l'état d'urgence. Suite à la question de la CFDT, il va réinterroger les services.

La CFDT regrette que ces FAQ, qui ont été extrêmement utiles

et largement consultées par les agents pendant la période de crise, aient été retirées de la page d'accueil de l'intranet du MAA. La période de crise n'étant pas terminée, la remise en place de ces FAQ serait souhaitable. Les agents se posent encore beaucoup de questions sur les conditions de travail. Ces FAQ ont encore leur utilité et pourraient rappeler toutes les réponses aux questions des agents concernant les ASA, les situations administratives, les personnes vulnérables, les mesures barrières, les cas contacts... La CFDT continuera à alimenter le SG et/ou le SRH et/ou la DGER si elles sont remises en ligne.

La CFDT souhaite, malgré les conditions sanitaires actuelles, poursuivre le **dialogue social** en mettant en place **un mode hybride** mixant présentiel et distanciel. Il est important que les représentants des personnels puissent se retrouver autour de la table avec l'administration, tout en respectant les mesures barrières.

L'administration est favorable à une reprise des réunions en partie en présentiel. L'utilisation du nouvel outil « OVPA » devrait permettre de mieux mixer les modes de participation.

Pour clore ce préambule, la CFDT a rappelé son attachement à la candidature du MAA au **double label** lutte contre les discriminations et égalité professionnelle (dit « Égalité et diversité »). La CFDT souhaite tendre vers un équilibre femme-

homme pour les promotions, les avancements et les recrutements, en particulier dans les grades sommitaux et les postes de chef de service et de direction.

Le ministre a fait part de son attachement à cet engagement du ministère et souhaite que les écarts de traitement entre femmes et hommes soient réduits rapidement.

Mobilité, avancement, promotion

Depuis cette année, les CAP ont perdu leurs attributions en matière de mobilités et de promotion. La CFDT a toujours exprimé son opposition à cette réforme. Cependant, pour la mobilité de printemps, de nouvelles modalités de travail ont été mises en place pour faciliter le dialogue social avec les Igaps et les bureaux de gestion. La CFDT a pu porter les dossiers que les agents lui avaient confiés. Ces échanges seront à conserver et à améliorer. Par contre, la CFDT note l'ampleur que prennent les mobilités au fil de l'eau. Les agents, mais également les structures et le SRH, sont toujours sur le qui-vive. La difficulté pour les organisations syndicales est, entre autres, de faire valoir les priorités légales sur ces mobilités permanentes.

*Le ministre indique que la loi de la transformation de la fonction publique prévoit un bilan sur ces nouvelles lignes directrices de gestion (LDG). Un **retour d'expérience** sera lancé durant l'automne. L'important sera de bien placer le*

curseur entre mobilités au fil de l'eau et mobilités classiques. Il reste attentif à ces retours et analyses.

La CFDT souhaite qu'un point soit fait dès que possible sur les LDG mobilités afin de permettre aux agents et aux structures de retrouver de la sérénité dans les mutations.

Tout le monde, agents, structures, bureaux, a à gagner de la mise en place d'un cadre et d'une procédure plus claires et d'un meilleur accompagnement des agents.

La CFDT souhaite enfin que, pour l'examen des promotions à venir, les représentants du personnel puissent porter les dossiers confiés par les agents auprès des Igaps et du SRH.

Rifseep

Alors que la majorité des corps du MAA sont désormais passés au Rifseep (excepté les corps d'enseignement du technique et du supérieur), la CFDT constate des disparités importantes entre corps à des postes identiques, des postes à enjeux en nombre insuffisant dans des structures. La CFDT estime qu'il est nécessaire, après un travail en silo, corps par corps, d'avoir une analyse transversale suite à la mise en place du Rifseep, de revoir le classement des régions en XXL, XL et L, ainsi que le nombre de postes à enjeu par structure (2 postes à enjeu en DDI et en régions « L », c'est insuffisant).

Le ministre valide complètement cette proposition de la CFDT

et partage en partie cette analyse.

La CFDT se réjouit de cette prise de position du ministre qui permettra d'analyser ces disparités, parfois criantes, et permettra de s'engager vers un rééquilibrage et une reconnaissance du travail des agents.

Télétravail

La CFDT revient sur le déploiement important du télétravail et du travail à distance que le ministère a vécu durant la crise. Cette situation est à distinguer du télétravail classique. Elle a été pour une grande partie subie. Cependant cette crise a montré les capacités des agents à télétravailler, avec ses écueils et ses limites. Après cette crise, il est indispensable de repenser le télétravail au ministère et d'accompagner cette évolution sociétale majeure. Le sujet du télétravail dans les EPLEFPA est un réel enjeu et aussi une partie de la solution à la continuité d'activité et à la souplesse de l'organisation du travail des agents.

Le ministre s'engagera dans cette démarche sur la base des questionnaires adressés à tous les agents du ministère (hors DDI). Il reconnaît que les consignes actuelles relèvent d'une base ancienne, qu'il faut revoir nos doctrines. Il souhaite qu'un juste équilibre soit trouvé afin que les structures et les agents soient gagnants. Pour l'instant, avant analyse, personne ne sait où mettre le curseur, qui peut ne pas être

identique partout, pour tout le monde, tout le temps et selon les missions à couvrir.

La CFDT se félicite de l'engagement du ministre dans cette adaptation des conditions de travail des agents du ministère. Elle rappelle son attachement à la notion de collectif de travail qui ne doit pas être remis en cause par le développement du télétravail. Par contre, ce télétravail doit être adapté localement aux situations des agents, des structures, des outils... et doit être accompagné par des managers formés.

Pour la CFDT, le développement du télétravail pourrait rendre attractifs des postes en centrale qui, pour l'instant, ont des difficultés à être pourvus.

Projet loi de finance 2021 et plan de relance

La CFDT s'inquiète des arbitrages du projet de loi de finances 2021. Si elle est en accord avec les 3 axes du plan de relance (transition agricole, alimentation et forêt), qui sont structurants pour le ministère et essentiels pour l'environnement, les filières, les territoires et propres à répondre aux attentes de nos concitoyennes et concitoyens, quelle capacité aura le ministère pour animer ce plan, face à un manque de moyens humains et à une dégradation continue des capacités d'expertise ?

Les services du MAA sont à l'os et ne peuvent plus accomplir convenablement leurs missions... Un mode de fonctionnement « dégradé » se généralise et crée un mal-être grandissant pour beaucoup d'agents. Le schéma d'emploi à la baisse, fixé avant la crise sanitaire, paraît désormais en total décalage avec les besoins.

Le ministre réaffirme que le gouvernement souhaite toujours maîtriser les dépenses publiques. Le projet de budget 2021 sera scindé en deux volets. Le premier volet couvre les missions et dépenses « classiques » de l'État (fonctionnement de l'État, prestations sociales et charge de la dette). Sur ce volet, le cap défini par le gouvernement sera tenu et il n'y aura pas de dégradation du schéma d'emplois du MAA par rapport aux objectifs initiaux. Le second volet est consacré au plan de relance. Le débat budgétaire débutera en octobre.

La CFDT s'inquiète de cette position sur l'évolution des moyens du MAA, qui dans l'état actuel ne permettra pas aux services d'accompagner efficacement les ambitions affichées dans ce plan de relance. En outre, elle attend d'en savoir plus sur les arbitrages concernant le second volet du PLF 2021. Le lien avec les plans de soutien de l'agroécologie dans l'enseignement technique et supérieur vont demander des moyens au moins stables. Le ministre n'avait pas vu ce volet et va reboucler avec la DGER.

Sécurité sanitaire des aliments

Les différentes crises sanitaires de ces dernières années, et particulièrement celle de Lactalis, ont mis en évidence de façon criante la nécessité de réformer notre modèle. Les différents rapports produits (Assemblée nationale, Sénat et inter-inspections) font tous le même constat et proposent des solutions pragmatiques qui se rejoignent... Et malgré ça rien ne bouge !

Il semble qu'il manque un portage politique fort capable de faire émerger un consensus entre le MAA et le ministère des Finances... Cet enjeu est essentiel pour accompagner le plan de relance. En renforçant l'efficacité des services, la lisibilité et la visibilité de ces missions pour les professionnels, nos concitoyennes et concitoyens ; tout en confortant la présence des services sur le terrain, le MAA luttera plus efficacement contre les souffrances animales notamment, sujet qui nous tient à cœur.

Le ministre s'étonne que le rapport inter-inspections n'ait pas été rendu public. Le ministre a parfaitement conscience de l'enjeu de cette problématique et souhaite remettre ce sujet sur la table au cours de l'année 2021. Les compétences de chacun doivent être clarifiées et harmonisées, mais avec des moyens humains en plus pour le MAA... Ce qu'il n'a pu obtenir lors des discussions budgétaires en interministériel dans le cadre du PLF 2021.

La CFDT se réjouit de la volonté réaffirmée du ministre de faire avancer ce sujet qui représente un des enjeux majeurs pour le ministère. Elle souhaite que cette déclaration d'intention se concrétise dans les prochains mois afin que les services soient prêts et opérationnels avant qu'une nouvelle crise sanitaire ne remette en lumière les incohérences de notre système de contrôle. Le parcours atypique du nouveau ministre l'a conduit à travailler avec Bercy à la sortie de sa formation d'ingénieur ; la CFDT pense qu'il a des atouts pour faire enfin aboutir les discussions avec le ministère des Finances.

Directions départementales interministérielles

La CFDT se félicite des interventions de cet été, notamment de la CFDT-Fonctions publiques, lors des négociations sur le projet de la DGAFP concernant la mise en place des futurs CSA (conseils sociaux d'administration). Cette mobilisation a permis d'éviter le transfert en préfecture des instances de dialogue social pour traiter des sujets concernant les directions départementales interministérielles (DDI).

Philippe Mérillon indique que le MAA a porté la demande des directrices et directeurs de DDI qui souhaitent être de plein exercice, et donc en capacité d'animer eux-même le dialogue social au sein de leur structure.

La CFDT note cependant qu'au niveau départemental les

consignes du MAA ne sont pas toujours suivies par les préfets, ce qui peut parfois mettre les agents des DDI en porte-à-faux vis-à-vis des interlocuteurs et partenaires.

Concernant la création des secrétariats généraux communs (SGC), finalement reportée sous la pression syndicale, et qui se prépare actuellement, les agents sont toujours en attente des arrêtés de restructuration nécessaires à la mise en œuvre des processus d'accompagnement des agents.

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales ont mis sur la table des questions autour des règlements intérieurs, de l'action sociale ; mais aucune réponse à ce jour de la part du ministère de l'Intérieur (MI). Ces incertitudes qui perdurent n'incitent pas les agents à rejoindre ce nouveau service.

Les agents ont le sentiment de ne pas être pris en compte et les agents des secrétariats généraux des DDI se sentent « abandonnés » par leur ministère d'origine.

D'après Philippe Mérillon, les arrêtés de restructuration sont dans les circuits. Cependant, dans l'attente de ces arrêtés, la DGAFP a demandé aux ministères d'avoir une application souple d'ici leur parution.

La CFDT se félicite de cette souplesse, qui a pu être mise en place pour les agents, en particulier dans le cadre des mobilités. Mais cette application souple ne permet pas de

répondre aux projets de tous les agents, comme les demandes à bénéficier de l'IDV (indemnité de départ volontaire).

Toujours concernant les SGC, la CFDT s'inquiète de constater un nombre croissant de postes vacants dans les SG des DDI avant transfert. Près de 10% des postes qui ont vocation à rejoindre les SGC sont actuellement vacants. Tous ces postes ont été publiés dans les mobilités au fil de l'eau du MAA et du MTE au cours de l'été. Cette réforme des SGC va inévitablement entraîner une perte de compétences RH de proximité pour les agents en DDI... Mais aussi des compétences métiers, avec un seul ministère aux commandes, qui ne connaît pas les métiers techniques du MAA.

À ce jour, 50 départements ont publié des postes alors que les pré-positionnements sont normalement en cours. La CFDT a alerté sur cette perte de compétence dans les SGC, préjudiciable pour la gestion RH des ministères autre que le ministère de l'Intérieur... Avec le risque d'une gestion RH dégradée, MI-fait – MI-à-faire !

Les ministères contributeurs aux SGC doivent s'inquiéter rapidement de cette fuite des agents compétents.

Inquiétudes sur les missions PAC / PAC 2021-2027 reportée en 2023 ; transfert Feader aux conseils

régionaux

À ce jour les agents savent qu'il y aura finalement deux années de transition (2021-2022) ; de nombreuses instructions devraient être automatisées pour cette nouvelle PAC et la CFDT souhaite souligner la nécessité d'accompagner les agents qui se sont investis depuis plusieurs années, si jamais cela devait remettre en cause leurs conditions de travail. Il existe une forte appréhension pour l'avenir, avec un outil informatique non adapté et des conséquences sur le travail des agents des SEA. Attention à ne pas reproduire les dysfonctionnements de la dernière programmation qui étaient entre autres dues au risque d'apurement.

Cependant, le sujet le plus sensible actuellement concerne le transfert du Feader aux conseils régionaux. En effet, les agents sont en attente d'informations précises sur l'état d'avancement de ce transfert. Les régions sont-elles en mesure de renégocier l'arbitrage qui avait été rendu par le précédent gouvernement ? Quel calendrier peut-on annoncer aux agents pour cette réforme ? Ces informations sont essentielles pour une réforme qui peut avoir des conséquences importantes pour les personnels en DDT(M) (résidence administrative, rémunération, carrière...). Dans plusieurs DDT(M), le risque de fuite des compétences se ressent déjà, et les problèmes de recrutement deviennent palpables car il est impossible de décrire l'avenir aux candidats. Il faut être particulièrement attentif à ces services et donner le plus rapidement possible

des perspectives aux agents avant que tout le monde s'en aille.

Le ministre est conscient de ces inquiétudes légitimes pour les agents. Mais la situation est particulièrement complexe, car nous sommes à 6 mois des élections régionales et les arbitrages sont remis en cause par les régions avec des demandes très différentes d'une région à l'autre. Toutefois, s'il est impossible d'apporter des informations claires aux agents sur l'évolution des missions Feader, il ne faut pas s'alarmer car il n'y aura pas d'évolution pour les agents du MAA avant début 2023. Le ministre est plus inquiet sur l'évolution de la PAC et le projet d'aller vers des critères de performance qui risquent d'être une véritable « usine à gaz », le contraire d'une simplification qui serait pourtant indispensable. C'est actuellement son combat, même s'il craint d'arriver un peu tard dans les négociations.

ASP

La CFDT-ASP souhaite connaître les moyens mis en place pour l'avenir des agents potentiellement impactés par ces évolutions, sachant que l'efficacité du service rendu aux usagers est essentielle.

Aujourd'hui, le suivi du plan performance PAC, qui semblait être un frein, montre finalement que tout se passe plutôt bien entre les services de l'État. Ce nouveau mode de

fonctionnement prouve le souci d'améliorer la synergie entre tous les services de la sphère du MAA. Mais quelle place dans l'avenir pour l'ASP avec l'évolution de la PAC et le transfert du Feader ?

Pour le ministre, l'ASP est une structure fondamentale qu'il faut stabiliser. On ne peut pas déléguer les paiements et il est indispensable de soutenir les compétences des agents de l'ASP. Il n'a aucune inquiétude pour l'avenir de l'ASP dont l'expertise métier dans son domaine est parfaitement reconnue.

IFCE

La CFDT s'inquiète de la tenue ou non du conseil d'administration prévu ce jeudi 17 septembre, alors que le président de l'IFCE n'est toujours pas nommé.

Le ministre affirme que c'est une question de jours. Il a transmis sa proposition au Premier ministre. Si le décret n'était pas publié d'ici jeudi, la présidence pourra être assurée valablement par intérim dans l'attente de cette nomination. Le conseil d'administration de l'IFCE pourra donc se tenir comme prévu jeudi 17 septembre.

Infoma

Le ministre indique qu'un rapport est attendu très

prochainement et que l'évolution de l'Infoma sera arrêtée d'ici la fin de l'année, selon les conclusions de ce rapport. Il ne veut pas s'engager à ce stade sur l'organisation qui pourrait être privilégiée.

Questions relatives à l'enseignement agricole technique et supérieur

Revalorisation de la rémunération des corps d'enseignement

Le ministère de l'Éducation nationale (MEN) a annoncé une revalorisation. Le MAA va-t-il attendre ou va-t-il anticiper ? Le Grenelle des professeurs va débiter, qu'en sera-t-il chez « nous » ?

Le ministre confirme que le SRH et la DGER sont attentifs à ce qui se passe au MEN. La position d'anticiper ou d'attendre n'est pas tranchée mais le MAA suivra le MEN en matière de rémunération des corps d'enseignement et des autres corps communs revalorisés.

« L'Aventure du vivant », où en est-on ? Est-ce toujours un dossier prioritaire ? Quels sont les moyens (ETP et DGH) déployés et comment cette « aventure » va-t-elle reprendre ?

Le ministre considère que les 10 M€ du plan de relance mis sur un nouveau plan de communication sur les métiers du

vivant constituent la suite logique. Il va falloir renforcer les liens avec les rectorats qui sont eux aussi demandeurs. Le bus de l'aventure va redémarrer. Il y a urgence, les effectifs de cette rentrée ne sont pas stabilisés mais la prévision ne semble pas à la hausse. L'enseignement dit agricole souffre de cette qualification alors que de parler de lycées des métiers du vivant serait plus porteur. Le sujet de l'orientation est à partager avec l'Éducation nationale. Du fait du taux élevé de la réussite aux bacs, le nombre des redoublants n'est pas au rendez-vous et participe à cette stagnation annoncée des effectifs. Il faudrait valoriser la dynamique des apprenants ; tous ceux qu'il a rencontrés lors de ses visites de rentrée sont enthousiastes. Les forces de frappe de « notre » enseignement sont : des agents passionnés, des agents compétents, des lycées rénovés, des agents qui aiment leur métier, un bel éventail de métiers porteurs et demandés. Le ministre remercie la CFDT pour ses positions courageuses sur le dossier du dédoublement et des seuils. Il est moins inquiet que la CFDT sur le sujet des internats ; les mesures barrières et les réorganisations locales devront permettre d'éviter des fermetures.

Le 7^e schéma des formations reste-t-il d'actualité pour 2022 ?

Un toilettage du 6^e schéma a été conduit et largement coconstruit avec les organisations syndicales, qu'en sera-t-il

du 7^e ? Quelle ambition et quelles lignes directrices seront proposées ?

Pour le ministre, la continuité de ce qui a été annoncé est évidente, ce 7^e schéma reste bien d'actualité, avec les premiers groupes de travail en 2021.

Enseignement supérieur

Est-il toujours d'actualité qu'ASD rejoigne l'IA en 2022 ? Quel schéma organisationnel à moyen terme ? Quel avenir pour le DNA ? Quel avenir pour l'ENSFEA (de moins en moins de concours) ?

Le ministre reconnaît qu'il n'a pas encore pris la mesure de ce dossier, il s'est concentré sur la fusion ACO et SAM et sa future gouvernance. Il va reprendre ce dossier pour répondre aux inquiétudes des écoles non fusionnées et de l'ENSFEA.

Le SI-RH (système d'information)

Le SI-RH de la DGER est vieillissant ; les outils, progiciels ne s'interconnectent plus vraiment. C'est une des causes des problèmes de mobilités de cet été. Ce chantier est-il une priorité ? Les utilisateurs du SI-RH sont les premiers à en souffrir, et le processus d'amélioration du SI gagnerait sûrement à les inclure dans la réflexion.

Comme pour le sujet précédent, ce problème ne lui avait pas été remonté. Il en prend connaissance grâce à la CFDT. Il n'imaginait pas que ce SI avait entraîné autant de problèmes lors de cette dernière mobilité. Il va rapidement demander une note sur le sujet, dont il reconnaît l'urgence.

Les personnels de direction

Les reclassements sur le nouveau cadre d'emploi tardent. Le décret date de novembre 2019 et les agents concernés s'inquiètent de leur carrière. Les reclassements seront-ils bouclés cette fin d'année (un an après) ?

Jean-Pascal Fayolle confirme que tout est mis en œuvre pour que l'ensemble des reclassements soit terminé avant la fin d'année. Priorité a été donnée aux directrices et directeurs de centre nouveaux entrants. Les autres vont recevoir un arrêté de reclassement.

Le Rifseep promis pour 2020 est reporté en 2021 du fait de la crise ; les groupes de travail sur ce sujet vont-ils démarrer ?

Jean-Pascal Fayolle indique que le premier GT devrait se tenir en octobre.

Autres sujets

Certains sujets prévus et transmis par écrit au ministre n'ont pu être traités lors de l'entretien par manque de temps.

Le taux d'ACEN ne diminue pas malgré les plans de déprécarisation et ces agents sont très mal rémunérés ; il devient de plus en plus compliqué de recruter des ACEN (bac + 5). Que prévoit le ministère pour une meilleure attractivité des métiers et pour éviter les *turn-over* ?

Postes ouverts pour les concours (déprécarisation) : quelle stratégie pour attirer des « vocations » d'enseignants ?

Un rapport de l'Assemblée Nationale sur l'orientation laisse à penser que « *l'orientation est le maillon faible de l'accès à l'enseignement supérieur, miroir des inégalités sociales et territoriales* ». Les régions, qui se sont vu confier la coresponsabilité de ce secteur en 2018, peinent encore à trouver leur place. Les DRAAF-SRFD trouvent-ils une véritable place dans les négociations qui se font le plus souvent avec les rectorats ?

Les directrices et directeurs de centre non embarqués par l'arrêté-liste du nouveau cadre d'emploi seront-ils à terme embarqués dans un 4^e groupe ? (ces postes sont de moins en moins attractifs et sont pourvus par de nombreux ACN).

La prime Covid aurait dû revenir de fait à une majorité de D2

(adjoints) sur le pont pour organiser la continuité pédagogique ; ce sont les D1 (directeurs) qui ont eu par défaut cette prime alors que certains avaient manifesté leur souhait de ne pas émarger. Dans une région, les D2 ont été exclus : pourquoi cette discrimination entre les D1 et les D2, dont la majorité sont des adjointes (un sujet de plus de discrimination) ?

Un sujet porté par le Sgen-CFDT : l'organisation des services d'enseignement des enseignants. Ce sujet va-t-il un jour être « mis sur la table » ? (pour l'instant on bricole avec des HSA, HSE et SCA...).

Sur ces sujets, la CFDT va demander un prochain rendez-vous avec le cabinet et la DGER. Le sujet de la gouvernance des EPLEFPA sera ajouté ; en complément, la CFDT lui a remis une [lettre ouverte](#).

Le ministre donne son accord pour un prochain échange avec les services. La CFDT va très vite reprendre contact avec le cabinet pour fixer une nouvelle date.